



DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Almayrac, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	37	Voix délibératives	42
Délégués avec pouvoir	5	Membres présents	37

Titulaires présents : 38 (du début au point 7), 37 (du point 8 à la fin)

AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis (pouvoir de KOWALIK Jean-François), BALARAN Jean-Marc, BARILLIOT Christine, BARRAU Jean-Louis, BONFANTI Djamil (pouvoir de SAN ANDRES Thierry), BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALIET Thierry, MANUEL Christian (pouvoir de CARMES Monique), MILESI Marie, MUÑOZ Sonia (jusqu'au point 7), NORKOWSKI Patrice (pouvoir de CINTAS Jean-Marc), PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline (pouvoir de MERCIER Roland), SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SENGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TOUZANI Rachid, TROUCHE Alain, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 0

Titulaires excusés : 17 (du début au point 7), 18 (du point 8 à la fin)

ASTIE Alain, BARBE Christian, BEX Fabienne, CARMES Monique (pouvoir à MANUEL Christian), CINTAS Jean-Marc (pouvoir à NORKOWSKI Patrice), HAMON Christian, KOWALIK Jean-François (pouvoir à AZEMAR Jean-Louis), MALATERRE Guy, MARTY Denis, MERCIER Roland (pouvoir à REDO Aline), MUÑOZ Sonia (à partir du point 8), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SAN ANDRES Thierry (pouvoir à BONFANTI Djamil), SELAM Fatima, SOURDIN Anne, TESSON Régis, VALIERE Jean-Paul.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

**DELIBERATION N° 09/12/2025-8
MARCHE DE PRESTATION D'ASSURANCE**

Objet : rectification des montants estimés dans le cadre du marché public d'assurance (4 lots) et attribution des lots

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°10/10/2024-8.2 du 10 octobre 2024 autorisant le Président à signer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société PROTECTAS ;

Considérant la nécessité d'ajuster les montants suite à la réévaluation des besoins et des prestations ;

Les contrats d'assurances suivants arrivent à échéance au 31 décembre 2025 :

- Dommages aux biens et risques annexes
- Responsabilité et risques annexes
- Flotte automobile et risques annexes
- Protection juridique personnes physiques
- Protection juridique personnes morales

Il a été convenu de lancer un appel d'offres, au plus tôt, pour renouveler ces contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 5 ans.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert au sens de l'article L.2124-1 du Code de la commande publique. Afin de mutualiser les achats, il est convenu un groupement de commandes avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Carmausin-Ségala.

Par la délibération n°10/10/2024-8.2 en date du 10 octobre 2024, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société PROTECTAS, pour accompagner la Communauté de communes dans la procédure de passation de ce marché d'assurance.

Les montants estimés étaient les suivants :

- Dommages aux biens et risques annexes : 15 000€ TTC
- Responsabilité et risques annexes : 5 000€ TTC
- Flotte automobile et risques annexes : 25 000€ TTC
- Protection juridique personnes physiques : 500€ TTC
- Protection juridique personnes morales : 500€ TTC

L'appel d'offres publié le 7 septembre 2025 était composé de quatre lots :

LOT N°1 « Assurance dommages aux biens et risques annexes »

LOT N° 2 « Assurance responsabilité et risques annexes »

LOT N°3 « Assurance flotte automobile et risques annexes »

LOT N° 4 « Assurance protection juridique des personnes physiques »

Cette consultation a fait l'objet de la remise de :

- 1 offre pour le lot n°1
- 1 offre pour le lot n°2
- 1 offre pour le lot n°3
- 2 offres pour le lot n°4

La Commission d'appel d'offres dûment convoquée le 7 novembre 2025, s'est valablement réunie le mardi 18 novembre à 16h00, le quorum étant atteint.

Le choix de la Commission d'appel d'offres s'est porté :

- Lot n°1 : proposition de l'entreprise SA SMACL ASSURANCES, 141 avenue S. Allende – 79031 NIORT, offre de base, pour un montant annuel estimé de 33 698,39€ TTC (*).

(*) contrat séparé pour le CIAS, majoration du tarif TTC de 6,50€ (contribution terrorisme).

- Lot n°2 : proposition de l'entreprise PARIS NORD ASSURANCES SERVICES, TOUR CB21 – 16 places de l'Iris – 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX offre de base avec la prestation supplémentaire éventuelle n°1 (protection juridique personne morale), pour un montant annuel estimé de 11 311,23€ TTC pour la 3CS et 6 221,48€ TTC pour le CIAS.

- Lot n°3 : proposition de l'entreprise SA SMACL ASSURANCES, 141 avenue S. Allende – 79031 NIORT offre de base avec la prestation supplémentaire éventuelle n°2, pour un montant annuel estimé de 38 250,77€ TTC pour la 3CS et 7 168,59€ TTC pour le CIAS.

- Lot n°4 : proposition de l'entreprise 2C COURTAGE, 5 COURS GAMBETTA – 65000 TARBES offre de base pour un montant annuel de 725,14€ TTC.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

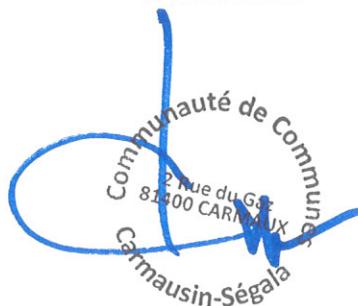
- **APPROUVE** la rectification des montants prévisionnels tels que détaillés ci-dessus.
- **ATTRIBUE** le lot n°1 à l'entreprise SA SMACL ASSURANCES pour un montant annuel estimé de 33 698,39€ TTC ;
- **ATTRIBUE** le lot n°2 à l'entreprise PARIS NORD ASSURANCES SERVICES offre de base avec la prestation supplémentaire éventuelle n°1, pour un montant annuel estimé de 11 311,23€ TTC pour la 3CS et 6 221,48€ TTC pour le CIAS.
- **ATTRIBUE** le lot n°3 à l'entreprise SA SMACL ASSURANCES offre de base avec la prestation supplémentaire éventuelle n°2, pour un montant annuel estimé de 38 250,77€ TTC pour la 3CS et 7 168,59€ TTC pour le CIAS.
- **ATTRIBUE** le lot n°4 à l'entreprise 2C COURTAGE offre de base pour un montant annuel de 725,14€ TTC.
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer les pièces des marchés et tous les documents nécessaires à leur bonne exécution.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BOUSQUET



 A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Louis Bousquet".

